



Le recours au télésoin en ergothérapie pendant la période de confinement

Jeudi 17 avril 2020



1



Qui êtes-vous?



2



Historique des travaux sur le télésoin

- Un sujet nouveau ?
- Déjà utilisé par les ergothérapeutes (OT) depuis des années à l'étranger
- Lié aux contextes nationaux
- Des recommandations déjà publiées à l'international :
 - 2011 - Position officielle de l'ACE : *La télé-ergothérapie et les services d'ergothérapie*
 - 2013 - Ordre des ergothérapeutes du Québec : *L'intervention ergothérapique à distance*
 - 2014 - World Federation of Occupational Therapists : Telehealth

3



Historique des travaux sur le télésoin en France

- Ouverture de la télémédecine avec la loi du 21 Juillet 2009 (Loi HPST)
- Loi du 24 Juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé introduisant les notions de « télésanté » et « télésoin » autorisant dès cette date la réalisation du « télésoin » aux auxiliaires médicaux mais en attente du décret pour l'application légale
- Automne 2019 : début des travaux de l'HAS sur le « télésoin ». Participation de l'ANFE et du CNPE
- Chantier toujours en cours
- Arrêté paru le 14 Avril 2020 en réponse à la situation exceptionnelle du confinement

4



Définitions

- **Télémédecine** : acte médical réalisé à distance (Art. L 6316-1 du CSP) : téléconsultation, télé expertise ; autres actes de surveillance et d'assistance
- **Téléconsultation** : consultation médicale réalisée à distance, obligatoirement en visioconférence

5

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/telemedecine/article/la-telemedecine>

ANFE Association Nationale des Ergothérapeutes

Vous avez dit télé médecine ?

Une activité médicale qui respecte entièrement vos droits
 Dans le cadre d'un acte de télé-médecine, tous vos droits en tant que patient ainsi que la déontologie médicale sont respectés. Vos données médicales restent confidentielles.

De nombreux bénéfices pour votre santé
 Accès rapide aux médecins spécialistes
 Confort de vie
 Proximité
 Des soins de qualité
 Prise en charge personnalisée

CONFIDENTIEL

Téléconsultation
 Patient seul ou accompagné d'un professionnel de santé
 Réalise le diagnostic / la consultation à distance
 Dossier médical du patient

Téléexpertise
 Vous consultez un médecin qui a besoin d'un avis spécialisé sur votre prise en charge
 sur le patient
 Donne un avis d'expert

Télesurveillance
 Recueil automatique ou par vous-même de données sur votre état de santé et sur le dispositif de recueil et transmission de ces données
 Interprète les données
 Met en place une prise en charge adaptée

Téléassistance
 Réalise un acte technique...
 avec l'aide de son confrère

Régulation médicale
 Réalise un premier diagnostic de l'état du patient
 Oriente le patient vers la prise en charge la plus adaptée

MÉDECIN CENTRE 15

Scannez ce QR code pour en savoir plus !

CONFIDENTIEL

Votre médecin s'engage pour votre santé au quotidien. Demandez-lui conseil !

6



Définitions

- Télésoin : « le télésoin est une forme de pratique de soins à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Il met en rapport un patient avec un ou plusieurs pharmaciens ou auxiliaires médicaux dans l'exercice de leurs compétences prévues au présent code [...]. Les conditions de mise en œuvre des activités de télésoin sont fixées par un décret en Conseil d'Etat ». Article 53 de la Loi du 24 Juillet 2019.

7



Arrêté du 14 avril 2020

- L'arrêté du 14 avril 2020 modifie celui du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.
- Le point VII de l'article 8 concerne le télésoin pour les ergothérapeutes et les psychomotriciens.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFT-EXT000041746744&dateTexte=20200415>

8



Arrêté du 14 avril 2020

- Les actes en ergothérapie peuvent être réalisés en télésoin (libéraux et salariés),
- Les bilans initiaux et les renouvellements de bilans ne sont pas possibles en télésoin,
- C'est l'ergothérapeute qui évalue la pertinence du recours au télésoin,
- Les actes sont réalisés par vidéotransmission,
- Un premier soin doit avoir été effectué au préalable par l'ergothérapeute en présence du patient.
- Présence nécessaire d'un parent majeur et ou d'un majeur autorisé. Présence d'un aidant requise pour les patients en perte d'autonomie,
- Obligation d'informer les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) lorsque l'enfant est suivi dans ce cadre par l'ergothérapeute,
- Dérogation applicable jusqu'au 11 mai 2020. L'ANFE travaillera avec le Ministère de la Santé pour prolonger la période si la situation l'exige.

9



Cadre de pratique du télésoin



10



Cadre de pratique

Mise à jour du 15 avril 2020

Covid-19

Le recours au télésoin en ergothérapie pendant la période de confinement

Introduction

L'ANFE rappelle que l'ergothérapeute intervient auprès des personnes pour leur permettre de réaliser leurs occupations. L'occupation englobe toutes les activités dans lesquelles les personnes s'engagent comme le travail, le bénévolat, l'école, les loisirs et les soins personnels (ACE, 2011). Le télésoin en ergothérapie, outil à disposition parmi d'autres, ne peut être accepté que s'il permet de répondre à cet objectif.

Grâce aux actions menées par l'ANFE depuis le début du confinement, le Ministère de la Santé a publié l'arrêté du 14 avril 2020 autorisant, de manière dérogatoire, le télésoin en ergothérapie pendant la période de confinement liée à la pandémie de Covid-19.

L'ANFE se félicite de cette avancée en cette période de crise sanitaire et souhaite rappeler les éléments réglementaires et les règles de bonne pratique de la pratique de télésoin.

11



Cadre de pratique

Mise à jour du 15 avril 2020

Covid-19

Le recours au télésoin en ergothérapie pendant la période de confinement

Introduction

L'ANFE rappelle que l'ergothérapeute intervient auprès des personnes pour leur permettre de réaliser leurs occupations. L'occupation englobe toutes les activités dans lesquelles les personnes s'engagent comme le travail, le bénévolat, l'école, les loisirs et les soins personnels (ACE, 2011). Le télésoin en ergothérapie, outil à disposition parmi d'autres, ne peut être accepté que s'il permet de répondre à cet objectif.

Grâce aux actions menées par l'ANFE depuis le début du confinement, le Ministère de la Santé a publié l'arrêté du 14 avril 2020 autorisant, de manière dérogatoire, le télésoin en ergothérapie pendant la période de confinement liée à la pandémie de Covid-19.

L'ANFE se félicite de cette avancée en cette période de crise sanitaire et souhaite rappeler les éléments réglementaires et les règles de bonne pratique de la pratique de télésoin.

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

- Conforme aux recommandations de la HAS (2019, 2020)
- Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire face à l'épidémie de COVID-19, le recours à la téléconsultation et/ou au télésoin permet :
 - d'assurer une continuité de prise en charge à distance en période de confinement ;
 - de maintenir le lien avec nos patients.
- Un décret d'application pour **une utilisation légale du télésoin et facturable mais transitoire, le temps du confinement**
- Ré-interroger notre éthique professionnelle avant, pendant et après le télésoin

12



AVANT PENDANT APRES

Avant le télésoin



13



AVANT PENDANT APRES

Cadre de Pratique

- **Le télésoin pendant le confinement**
 - Est un nouveau moyen pour les professionnels libéraux
 - Est un nouveau moyen pour les professionnels des structures sanitaires et ESMS (SESSAD, IME, foyer de vie...)
 - Est adapté quelque soit l'âge du patient
 - Est possible avec l'accord de la RCP du professionnel ou de la structure



14




Cadre de Pratique - Prérequis

- Prérequis :
 - **Avoir réalisé la 1ère évaluation en présentiel avec le patient**
(qu'elle ait été faite par vous ou par un autre ergothérapeute)

« la prise en charge est subordonnée à la réalisation préalable, en présence du patient, d'un premier soin par un auxiliaire médical de la même profession que celle du professionnel assurant le télésoin », Loi du 24 Juillet 2019



15




Cadre de Pratique : Consentement éclairé du patient

- **Consentement éclairé du patient**
 - Informer et recueillir le **consentement éclairé** du patient / de son représentant légal et de son aidant
au cours d'un 1^{er} échange téléphonique
rappel des modalités d'intervention par mail
consentement écrit recueilli par mail
 - **Identifier formellement** le patient et les personnes qui l'accompagnent
 - **Informé des risques spécifiques inhérents à ce type d'intervention** (coupure, parasitage,...) ainsi que sur les **conditions de maintien du secret professionnel et la protection des données de santé**



16




Cadre de Pratique : Consentement éclairé du patient

- Si le patient a moins de 18 ans, l'autorisation d'un adulte est obligatoire et celui-ci doit être présent au début de la séance.
 - Si cet adulte n'est pas le parent de l'enfant, le professionnel doit impérativement s'assurer que la personne est autorisée à accompagner l'enfant
- Si l'enfant / adolescent est en capacité d'être seul pendant le télésoin, ce même adulte devrait revenir en fin d'intervention et se voir proposer un rapide compte-rendu du déroulement de la séance par le professionnel
- **Aucun enregistrement audio ou vidéo de la séance n'est autorisé**



17




Cadre de Pratique : Eligibilité du patient

- **Éligibilité du patient au télésoin au regard :**
 - De la situation clinique du patient ;
 - De ses besoins en s'assurant que cette intervention s'intègre dans le parcours de soin du patient ;
 - De facteurs physiques, psychologiques, socio-professionnels, familiaux et environnementaux
 - De sa capacité à communiquer à distance et à utiliser les outils nécessaires au télésoin ;
 - De l'absence de risque de rupture de la confidentialité des échanges duels liés au confinement et à la promiscuité potentielle ;
 - De la nature du soin (nécessité d'un contact physique direct du patient, de matériel spécifique auprès du patient,...).



18




Cadre de Pratique : Outils utilisables

- **Utiliser des outils numériques communicants**
 - Télésoin réalisé par **vidéotransmission**
 - Dans le contexte du covid-19, la HAS considère que lorsque le télésoin n'est pas possible (patient isolé sans moyens informatiques ou numériques entre autres), en dernier recours les professionnels peuvent utiliser le téléphone mais dans le cadre d'une démarche de soin

Les appels téléphoniques servant à la mise en place des conditions «logistiques » du télésoin et/ou à prendre des nouvelles de ses patients ne sont pas du télésoin.

- Liste d'outils numériques pour la télémédecine et la téléconsultation
 - Autorisation exceptionnelle dans le cadre du confinement d'utiliser des outils grand public*



19




Cadre de Pratique : Organisation

- **Préparer sa séance et vérifier la technique**
 - Effectuer un **test préalable des conditions techniques** avec le patient et sa famille (son, vidéo, micro, contre jour, éclairage...)
 - Le patient sera-t-il accompagné ? Comment, par qui ?
 - Vérifier l'installation du patient
 - La sécurité est-elle anticipée ?
 - Combien de temps va durer la séance ?
 - Suis-je bien installé(e)?
 - Si la séance est tarifée, l'indiquer ou l'avoir validé par un devis avant de la faire



20



AVANT PENDANT APRES

Pendant le télésoin

21



AVANT PENDANT APRES

**Objectifs du télésoin
Pendant le confinement**

- **Favoriser la continuité des soins et limiter les risques de rupture de soins pour nos patients**
- **Maintenir l'accompagnement en l'adaptant :**
l'ajuster aux besoins liés à la modification des habitudes de vie dans ce contexte pour répondre aux problèmes occupationnels des personnes

Établissement des objectifs



22




Et en pratique ?

- **Réalisation du télésoin :**
 - Disposer d'une pièce proposant des conditions adaptées (lieu calme, son et image de bonne qualité être attentif :
 - **A sa posture** : ne pas tourner le dos au patient, ne pas sortir du champ de la caméra,...
 - **A sa communication** : s'assurer de la compréhension du patient et le cas échéant des personnes l'accompagnant
 - **A la qualité du son et de l'image** : luminosité adaptée, bonne distance face à la caméra,...



23




Et en pratique ?

- **Réalisation du télésoin :**
 - Expliciter le contenu et l'objectif de l'intervention au début du télésoin en présence du(des) aidant(s) (famille, parents,...)
 - Ne pas relever les noms, prénoms, pathologies, dysfonctionnements relevant du secret professionnel
 - La durée du télésoin est la même qu'en présentiel
 - Faire un retour en fin de séance à l'aidant présent
 - Veiller à favoriser l'expression du patient et de sa famille le cas échéant et s'assurer de sa compréhension



24




Exemples concrets

- Aurélie et Isabelle
- Retour d'expérience sur des séances de « télésoin » proposées par deux ergothérapeutes dans le cadre du confinement
- Population concernée
- Objectifs visés
- Outils utilisés

=> Innover



25




Ethique et déontologie dans le télésoin Pendant le confinement

- **Les interventions:**
 - Nous n'avons pas d'actes spécifiques
 - Il s'agit de poursuivre la prise en charge commencée
 - Certains accompagnements thérapeutiques ne sont pas possibles
 - Nécessitent un accompagnement dans les outils
 - N'est pas accessible à tous nos patients
- **S'interroger :**
 - Quelle est la satisfaction du soigné et du soignant ?
 - Qui vous l'a demandé ?



27



Après le télésoin



28



Et après le télésoin en pratique :

- **Traçabilité** (dans dossier ergo) compte-rendu du télésoin dans son dossier patient (en l'absence de dossier médical partagé (DMP) accessible aux ergothérapeutes)
- **Facturation** possible : ne facturer le télésoin qu'une fois celui-ci réalisé
- Préparer la prochaine séance de télésoin



29



AVANT PENDANT APRES

Ethique et déontologie dans le télésoin Pendant le confinement

- **Les règles professionnelles** restent toujours valables
 - Règles d'exercices
 - Secret professionnel
 - Consentement du patient
 - Si facturation, information écrite par devis actualisé et accord signé du patient
 - Respect de la loi RGPD dans la mesure du possible pendant le confinement
 - Sécurité du patient
 - Responsabilité professionnelle (RCP prend en charge dès la parution du décret)
- **Intérêt d'harmoniser les pratiques dès le départ**



30



AVANT PENDANT APRES

Ethique et déontologie

- **Ce qu'est le télésoin :**
 - Aujourd'hui, une solution alternative, mais demain, un outil supplémentaire, dans un cadre de pratique défini
 - Des actes de soins spécifiques auprès de certains patients dans certaines conditions
 - Une modalité supplémentaire pour des personnes ne pouvant se déplacer, pour des personnes ayant besoin d'un suivi précis...



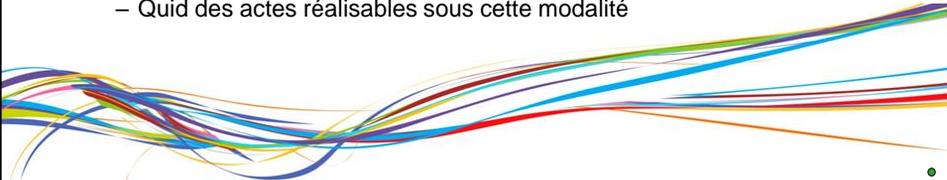
31





Et après le confinement, Ethique et déontologie

- Pertinence de quantifier et relever les pratiques pour réfléchir à l'après avec le groupe ANFE HAS
- Recenser les expériences et les valoriser
- Mettre en évidence les limites - Jurisprudence
 - Quid des logiciels à utiliser dans le cadre du télésoin
 - Quid des données
 - Quid du suivi à distance après 1^{ère} évaluation (ratio présentiel-télésoin)
 - Quid intérêt pour les patients en déserts médicaux
 - Quid des actes réalisables sous cette modalité



32





Ethique et déontologie

- **Un 1^{er} principe éthique** : concevoir les droits de la personne comme des atouts qui protègent les personnes
= proposer un télé-soin aujourd'hui c'est assurer un service proposé à la personne soignée, centré sur elle et ses projets, dans le respect de ses droits et devoirs, et de l'éthique des professionnels
- **Un 2nd principe éthique** : respecter le principe de l'égalité et de la liberté
= le télé-soin est soumis au choix du patient, aujourd'hui, il est contraint ?



33



Liens

- Loi du 21 Juillet 2009
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEX000020879475&categorieLien=id>
- Loi du 24 Juillet 2019
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEX000020879475>
- Arrêté du 14 Avril 2020
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/4/14/SSAZ2009592A/jo/texte>

34



Liens

- Documents officiels HAS :
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-07/fiche_dinformation_du_patient_teleconsultation.pdf

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-04/reponses_rapides_dans_le_cadre_du_covid-19_-_teleconsultation_et_telemecine.pdf
- Liste des outils numériques de télémédecine et téléconsultation
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/editeurs_solutions_de_telemedecine.pdf

35



Et maintenant ?




36



Calendrier des prochains Webinaires



Date	Thème
5 mai	Le diagnostic en ergothérapie : de la définition à l'usage (partie 2)
25 mai	Introduction au Modèle de l'Occupation Humaine (MOH)
23 juin	Quelle approche de la santé communautaire en ergothérapie ?
9 septembre	Admission et réforme des études
5 octobre	PRPP



37